



I.M.A.G. (Institut Musical Adventiste de la Guadeloupe)

Eglise Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe - (FACSA) - Département du Ministère de la Musique
Habitation Lacroix – Morne Boissard - 97 139 Les Abymes - ☎ : 0590 82 79 76 - 📞 0690 15 49 50 - Mail : contact.imag971@gmail.com

Horaires : Le Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h30 de 13h30 à 16h30 et le Mercredi et le Vendredi de 8h00 à 13h00

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE MUSIQUE 2025-2026

(A retourner à La Vie Scolaire de l'Ecole « La Persévérance » de Boissard)



Inscription élève Inscription adulte Réinscription

Nom _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____ Classe en début d'année scolaire : _____

Etablissement : 'Cité scolaire la Persévérance' - Autres

Adresse postale : _____

Portable : _____ Adresse mail : _____@_____

ATELIER	DUREE DU COURS	TARIF MENSUEL ELEVE BOISSARD*	TARIF MENSUEL ELEVE EXTERNE	TARIF MENSUEL ADULTE
<input type="checkbox"/> BATTERIE	(30 minutes)	60 €	65 €	70 €
<input type="checkbox"/> FLÛTE TRAVERSIERE / FLÛTE A BEC	(30 minutes)	60 €	65 €	70 €
<input type="checkbox"/> GUITARE CLASSIQUE ou ELECTRIQUE	(30 minutes)	60 €	65 €	70 €
<input type="checkbox"/> PIANO	(30 minutes)	60 €	65 €	70 €
<input type="checkbox"/> SAXOPHONE, TROMPETTE, CLARINETTE	(30 minutes)	70 €	75 €	80 €
<input type="checkbox"/> VIOLON	(30 minutes)	60 €	65 €	70 €
*réduction de 5€ à partir du 3ème élève de la même famille				
<input type="checkbox"/> TECHNIQUE VOCALE avec Anne-Laure LILONG	(30 minutes)			80 €
<input type="checkbox"/> TECHNIQUE VOCALE avec Anne-Laure LILONG	(45 minutes)			90 €
<input checked="" type="checkbox"/> SOLFEGE	cours collectif 1h	Obligatoire et offert dès le choix d'un atelier	Obligatoire et offert dès le choix d'un atelier	Obligatoire et offert dès le choix d'un atelier

	Elève	Nouvel Elève	Adulte
Frais d'adhésion annuel	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €

15 € si réinscription avant le 21 juillet

TRANCHE HORAIRE SOUHAITEE pour le cours d'instrument : Jour : _____ Heure : _____

Avez-vous déjà pratiqué un instrument ? OUI - NON

si oui, lequel ? : _____

Nombre d'années d'étude et niveau actuel en instrument et solfège : _____

J'autorise mon enfant à venir seul au cours de l'Institut Musical et à en repartir seul

Je ne l'autorise pas à venir seul aux cours de l'Institut Musical et à en repartir seul. Dans ce cas il sera accompagné par _____

PAIEMENT DES COURS DE MUSIQUE :

Les règlements doivent être effectués dès le début de l'année ou chaque fin de mois précédent :

☞ **Par virement** - IBAN : FR76 1010 7004 7400 5427 4428 941 / Code BIC : BREDFRPPXXX
A chaque virement, préciser : " **IMAG_Nom et Prénom de l'élève** " et envoyer par mail le justificatif.

☞ **Par carte bancaire** : Tout règlement par CB s'effectue au secrétariat de l'Institut Musical situé au siège de l'Eglise Adventiste du 7^e jour de la Guadeloupe.

☞ **En espèces ou chèque** libellé à l'ordre de la **FACSA**, peuvent être remis au local de l'Association des Parents d'élèves de la Persévérance Abymes ou au siège de l'Eglise Adventiste de la Guadeloupe sous enveloppe cachetée avec du scotch portant le nom et prénom de l'élève.

Les parents d'élèves intéressés et élèves adultes devront retourner cette fiche d'inscription rapidement à la Vie Scolaire de l'Ecole « la Persévérance » de Boissard Abymes ou au secrétariat de l'Institut Musical situé au siège de l'Eglise Adventiste du 7^e jour de la Guadeloupe.

L'inscription ne sera prise en compte que si l'ensemble des éléments a été correctement, entièrement rempli et si le professeur est disponible.

Pour toute demande d'informations complémentaires, composer le : 0590 82 79 76 (secrétariat de l'école de musique) ou envoyer un mail à contact.imag971@gmail.com

A noter, l'Institut Musical (IMAG) peut être amené à diffuser des captations photographiques, audios et/ou vidéos des élèves dans le cadre de ses activités.

Droit à l'image : Je coche la case si je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités proposées par l'école.

J'accepte le règlement intérieur de l'IMAG

J'accepte et comprends que pour commencer les cours à l'IMAG l'élève doit déjà posséder son instrument

Le : ____ / ____ / _____ à _____ Responsable légal : _____

Signature :

Dans le cadre d'une inscription, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'école de musique. L'inscription est un contrat et vous engage pour l'année scolaire.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. A ce titre, les renseignements transmis par les familles dans le cadre de l'inscription à l'école de musique FACSA, font l'objet d'un traitement informatisé, indispensable à l'organisation des cours et à la facturation.

Ces données sont strictement réservées aux besoins du service et à ceux des services de recouvrement. Les représentants légaux des enfants ont droit d'accès et de rectification aux données les concernant.

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.